

“Ceux qui vivent sont ceux qui luttent.” (Victor Hugo)



L'in **FO** 89

"Qui ne participe pas à la lutte participe à la défaite" (Berthold Brecht)

COMPTES RENDUS COMITE TECHNIQUE ET CAPL

CT du 31 MAI

Document de synthèse de l'activité 2011, budget et horaires de Sergines

Le document est censé apporter à tous des informations sur l'état de nos services.

Les renseignements figurant sur ce document sont plus que succincts et ne peuvent en aucun cas suffire aux représentants du personnel et aux agents pour se faire une opinion claire et précise de l'état de notre administration .

Nous sommes intervenus pour faire apporter des modifications, en particulier en demandant de faire figurer les suppressions d'emploi de l'année précédente ainsi que le nombre de cadres supérieurs, curieusement absents.

Malgré tout le document a été diffusé sans aucune modification. De qui se moque t'on ? l'administration aurait-elle quelque chose à cacher ?

Par ailleurs, le compte rendu budgétaire 2011 était quasi inexistant. Il semblerait que pour la direction le débat devait en être de même.

Ce n'est pas le document manuscrit fourni en cours de séance qui nous fera changer d'avis sur la bonne volonté de l'administration.

Où est le contrôle budgétaire des élus ?

Le budget 2012 quant à lui n'était même pas prévu à l'ordre du jour et n'a été rajouté en question diverse qu'à notre demande.

Par ailleurs, le document présenté (trois pages) n'est qu'une analyse certes intéressante mais ne ressemble en rien aux documents budgétaires que les comptables des finances publiques exigent des élus des collectivités locales.

Pourquoi une véritable discussion budgétaire n'était elle pas prévue à l'origine alors que les nouvelles modalités de l'impôt sur la fortune étaient inscrites elles à l'ordre du jour? Il est vrai que dans ce cas une instruction de la direction générale (qui comporte cinq pages) l'exigeait.

Le comité technique devait par ailleurs se prononcer sur la demande de fermeture du poste de SERGINES le mercredi .

Des agents de ce poste souhaitaient bénéficier du temps partiel chose qui était difficile en cas de réception cinq jours par semaine vu l'effectif de la structure.

Par ailleurs du fait des suppressions d'emplois il n'est plus possible pour l'équipe de remplacement d'assurer la compensation du temps partiel. Toutefois, ce n'est pas aux agents du service de supporter cet état de fait. **Les élus FO tout en condamnant la politique des emplois ont donc fermement soutenu la légitime demande des collègues** dans le but d'améliorer leur vie familiale et leurs conditions de travail.

“Ceux qui vivent sont ceux qui luttent.” (Victor Hugo)



L' in **FO** 89

"Qui ne participe pas à la lutte participe à la défaite " (Berthold Brecht)

